



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DISCOURS

Paris, le 25/11/2020  
Seul le prononcé fait foi

### **DISCOURS DE ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, PRONONCÉ À L'OCCASION DES 3<sup>E</sup> ASSISES POUR L'ÉGALITÉ, LA PARITÉ ET LA DIVERSITÉ DANS LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL, LE 25 NOVEMBRE 2020, EN LIGNE**

Je suis très heureuse d'ouvrir ces 3<sup>ème</sup> Assises pour l'égalité, la parité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel.

Ces dernières années, de nombreux professionnels se sont mobilisés pour défendre la parité au sein de la filière, parmi lesquels bien sûr le collectif 50/50 qui nous réunit aujourd'hui et que je remercie.

Ce combat que nous menons collectivement est indispensable pour notre industrie audiovisuelle et cinématographique. Ces fabriques de notre imaginaire collectif sont déterminantes pour la construction de notre société. Elles ont, à ce titre, un rôle moteur dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si les débats ont pu être houleux, nous avons su aller de l'avant tous ensemble pour transformer une industrie, et au-delà, notre société. Ce combat que nous menons collectivement n'est rien d'autre que la défense de ces principes républicains auxquels nous sommes tous profondément attachés : Liberté, Égalité et Fraternité.

Mon prédécesseur s'était engagé l'an dernier, lors des Deuxièmes Assises organisées au CNC, à faire adopter des mesures fortes pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles à chaque étape de la production : au sein des entreprises du secteur, sur les tournages ou encore pendant la promotion des films.

Une traduction forte de ces engagements, c'est de conditionner le versement des aides du CNC au respect par les entreprises d'obligations en matière de prévention et de détection du harcèlement sexuel.

Si la crise sanitaire que nous traversons bouleverse profondément notre activité, elle ne doit pas marquer pour autant l'arrêt de nos engagements, si importants pour l'avenir.

Je me réjouis donc de voir que le CNC met en œuvre cette année une vraie révolution dans le soutien qu'il apporte à la création. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, son « règlement général des aides » mentionne ainsi clairement le conditionnement de tous ses soutiens au respect, par les demandeurs, de leurs obligations légales en termes de prévention du harcèlement sexuel, à savoir :

- La désignation d'un référent pour les entreprises de 250 personnes et plus,
- L'élaboration d'une procédure interne de signalement,

### **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- La mise à disposition d'une cellule d'alerte,
- Le rappel du rôle des représentants du personnel et de la médecine du travail,
- Ou encore la signature d'une charte avec les organisations syndicales.

Le CNC est allé un cran plus loin et jusqu'au bout de cette logique, en créant une formation sur mesure pour les professionnels afin qu'ils soient mieux accompagnés. Le CNC prend également en charge le financement de ces formations, qui sont dispensées par l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail. Ce sont ainsi 9 000 professionnels, représentants légaux des entreprises qui demandent les aides, qui vont être formés d'ici trois ans.

C'est la première fois qu'une institution publique met en place un dispositif de conditionnalité d'une telle portée.

Je veux donc féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à nos côtés pour accomplir ce grand pas en avant : les entreprises tout d'abord, car elles sont les premières concernées, mais aussi les organisations professionnelles, les collectifs et les groupes de réflexion, ainsi que les équipes du CNC que je sais particulièrement mobilisées et engagées sur ces sujets.

Je souhaite que la réflexion se poursuive, avec les organismes de formation du secteur, afin que la formation proposée par le CNC puisse trouver les relais nécessaires qui permettront de toucher le plus grand nombre possible de professionnels.

Le renouveau du cinéma et de l'audiovisuel, son adaptation aux enjeux présents, passe également par la mise en place d'une vraie diversité dans la composition des commissions qui instruisent les aides du CNC.

Son Président, Dominique Boutonnat, s'était engagé l'an dernier à ce que ces commissions reflètent davantage la réalité de notre pays et de nos territoires. Ce mouvement a été largement amorcé cette année et nous pouvons nous en féliciter.

Tout d'abord, la parité est désormais atteinte aussi bien au niveau des membres de ces 65 commissions, que de leurs présidences.

Le CNC veille par ailleurs désormais à la représentation dans ces commissions des jeunes générations, auparavant trop souvent absentes.

Enfin, le CNC est désormais particulièrement attentif à ce que les commissions intègrent des membres d'origines géographiques diverses, embrassant ainsi les parcours, les histoires, et les sensibilités multiples de nos territoires.

Nous irons encore plus loin l'année prochaine. Tirant profit des outils de la « Politique de la ville », destinés à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants des « quartiers prioritaires », le CNC va passer des conventions avec des institutions, des associations et des écoles de cinéma situées dans les « quartiers prioritaires » ou s'adressant à la population de ces quartiers. Je pense notamment à l'école Kourtrajmé à Montfermeil, à la Cinéfabrique de Lyon, ou encore à Rubika à Valenciennes. Ces partenaires feront des propositions de candidats, femmes, hommes, jeunes ou moins jeunes, à intégrer aux commissions du CNC.

Les résultats de ces initiatives sont déjà observables. Je me réjouis de constater que 34% des films français produits en 2020 ont bénéficié du bonus parité mis en place il y a deux ans par le CNC, alors qu'ils n'étaient que 22 % la première année du dispositif, ou encore que la part de premiers films réalisés par des femmes soit passé de 27 % en 2010 à 40 % en 2019. Notre objectif est bien sûr de voir progresser ces résultats.

Au-delà des dispositifs d'aide du CNC, nous allons également engager une action en direction de notre jeunesse, et de son accès aux œuvres.



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nos dispositifs d'éducation au cinéma, « *Ecole, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma* » sont un levier formidable pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge et faire changer les regards en valorisant des représentations jusque-là marginalisées.

Je souhaite que les catalogues de films de ces dispositifs soient davantage composés de films réalisés par des femmes.

Cette année déjà, deux fois plus de films de réalisatrices figurent dans ces catalogues par rapport à l'année précédente. Mais nous devons redoubler d'efforts : nous ferons en sorte que les catalogues soient composés d'ici quatre ans de 20 films supplémentaires du « Matrimoine » cinématographique français, en plus des films proposés par les distributeurs et soumis au choix des commissions de sélection.

Près de 2 millions d'enfants pourront ainsi avoir accès à un catalogue renouvelé, plus égalitaire.

Ce mouvement de modernisation de la profession ne saurait être complet s'il n'incluait pas aussi l'Académie des César, vitrine du cinéma français.

De nouveaux statuts ont été voté le 10 novembre dernier par l'assemblée générale de l'Association de promotion du cinéma. Ils introduisent des changements importants dans la gouvernance de l'Académie, avec une parité à tous les niveaux et des règles claires, destinées à garantir la vie démocratique de l'association et le renouvellement de ses dirigeants.

C'est un grand vent de renouveau, un espoir pour tout le cinéma, et au-delà tous les Français, si attachés à ce symbole de la vie culturelle de notre pays.

Ces changements, ces approfondissements, viennent compléter le travail de fond entrepris collectivement depuis plus de trois ans par le monde du cinéma et de l'audiovisuel.

Je souhaite saluer le travail du Collectif 50/50, dont le caractère innovant et engagé n'a jamais été aussi manifeste.

Les impulsions du Collectif aux côtés des pouvoirs publics ont permis de lancer une dynamique de transformation profonde qui doit être encore encouragée et amplifiée, et qui doit essaimer l'ensemble des secteurs culturels.

C'est tout le sens de mon action depuis mon arrivée au ministère de la Culture. Ma détermination est totale pour faire de l'égalité, de la diversité et la lutte contre les violences faites aux femmes une réalité indiscutable de notre Culture. Il en va de notre honneur, de notre avenir, et de notre fidélité aux principes qui ont conduit son histoire.

Je vous remercie.